

## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 42

Mercredi 15 novembre 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Crémines

#### Collecte des plastiques ménagers

Le Conseil communal de Crémines s'est minutieusement penché sur la question du recyclage des plastiques ménagers et a décidé d'introduire cette solution de collecte certifiée et durable dans l'intérêt de la population et de l'environnement. À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023, les plastiques ménagers peuvent ainsi être collectés en vue d'une revalorisation grâce au système «BRING PLASTIC BACK». Le système de collecte est financé selon le principe du pollueur-payeur par la vente de sacs de collecte payants.

Les déchets plastiques seront récoltés uniquement dans les sacs «BRING PLASTIC BACK» prévus à cet effet. Ces sacs sont en vente au secrétariat communal et auprès des différents commerces de la localité.

Aujourd'hui, la politique suisse prône l'introduction à moyen terme d'un tel système de collecte des plastiques ménagers dans tout le pays, ce qui correspond précisément à l'objectif final du canton de Berne. La commune de Crémines joue ainsi un rôle de pionnier dans notre région.

#### Prix de vente d'un rouleau de 10 sacs:

- 17 litres: CHF 10.-\*
- 35 litres: CHF 19.-
- 60 litres: CHF 32.-
- 110 litres: CHF 57.-\*

\*disponibles seulement dans certains magasins

#### Points de vente à Crémines:

- Commune mixte de Crémines
- Boulangerie du Chalet
- Laiterie-Alimentation Chez Didou

#### Point de collecte à Crémines:

- Conteneur à la déchetterie

#### Horaire déchetterie:

- Mardi: 9h à 12h et 14h à 18h
- Jeudi: 16h à 19h
- Samedi: 10h à 12h

Crémines, le 1<sup>er</sup> novembre 2023

Le Conseil communal

#### Avis de construction

Requérant: Daniel Knuchel, Chemin du Chargeou 176, 2746 Crémines

Auteur du projet: Sigeom SA, Rue des Oeuches 45, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 378, au lieu-dit «Chemin du Chargeou 176», commune de Crémines

Projet: Pose d'un revêtement sur la place en gravier (goudronnage).

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Agricole

Dérogation: Art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 15 novembre 2023

Secrétariat communal



### Eschert

#### Aménagement local

#### 2<sup>e</sup> dépôt public

En application de l'article 60 al. 2 Loi cantonale sur les constructions, le Conseil communal met à l'enquête publique la modification apportée au plan des zones d'affectation du sol et de construction (PZ) l'amendement adopté par l'assemblée communale du 26 octobre 2023.

Modification: La partie Sud non construite de la parcelle N° 681 est affectée à la zone d'habitation H2 en lieu et place de la zone mixte M3.

Un extrait du plan de zones (PZ) accompagné d'une notice explicative est déposé à l'Administration communale pendant 30 jours, du 8 novembre au 7 décembre 2023. Ces documents peuvent également être consultés sur le site internet de la commune: [www.eschert.ch](http://www.eschert.ch).

Les oppositions et réserves de droit écrites et motivées contre la modification du PZ sont à adresser à l'Administration communale pendant le délai imparti.

Eschert, le 8 novembre 2023

Le Conseil communal

#### Fermeture de la Charrière d'Eschert

Pour des raisons de sécurité, le Conseil communal a décidé de fermer le tronçon de la Charrière d'Eschert allant de la fin du chemin goudronné (2<sup>e</sup> bovi-stop) au croisement avec la Charrière de Grandval, pour toute la saison hivernale, à savoir:

Du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024

L'accès pour les riverains et pour la bergerie d'Eschert se fera par la Charrière de Grandval via Crémines.

Le service hivernal de déneigement ne sera plus assuré sur le tronçon en question.

Eschert, le 22 novembre 2023

Le Conseil communal



### Grandval

#### Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux du ruisseau Champ Combe à Grandval

(Procédure d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la municipalité de Grandval soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Grandval

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune de Grandval

Cours d'eau: Pâturage Champ Combe (10025)

Localité: Voir périmètre du projet amont et aval

Coordonnées: 2 598 991 / 1 237 066

Projet: Protection contre les crues 2023

Le ruisseau Champ Combe a débordé le 23 juin 2021 dû à l'obstruction de la canalisation souterraine du ruisseau. Le débordement a provoqué l'inondation de plusieurs bâtiments, l'érosion du chemin entre la mise en tuyau et la route cantonale et l'atterrissement de beaucoup de gravier sur la route cantonale. Le présent projet de protection contre les crues vise à éviter des problèmes engendrés par ce type d'évènement.

Il est prévu d'aménager, dans le secteur amont, un peigne à débris flottants, une digue et un ouvrage d'entonnement avec grille. Le secteur aval prévoit l'aménagement d'une grille du chemin, la pose d'un tuyau de trop plein et le rehaussement du bord du chemin et du muret d'une remise.

#### Dérogations faisant l'objet de la requête:

- Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18 al. 1bis et 1ter, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN et art 12, 13 al. 3 et 17 OPN)

- Atteintes aux prairies et pâturages secs (art. 6 et 7 de l'ordonnance sur les prairies sèches)

- Autorisation en matière de police des eaux selon l'art. 48 LAE et autorisation de couverture de cours d'eau selon l'art. 38 LEaux

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 11 LCPE)

- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

- Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

#### Zones/objets protégés:

- Périmètre de protection de prairies et pâturages secs (art. 42 RAC)

- Zone riveraine protégée (art. 44 RAC)

– Voie historique d'importance régionale  
– ISOS d'importance nationale

## Délai de publication et de recours :

du mercredi 8 novembre 2023 au vendredi 8 décembre 2023

## Adresse de publication et de recours :

Administration communale Grandval

## Piquetage :

le projet est piqué sur le terrain

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 6 novembre 2023

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

## Assemblée municipale extraordinaire, jeudi 23 novembre 2023, 19 h 30 salle communale

### Ordre du jour :

- 1) Discuter et approuver la révision de l'aménagement local.

Les documents relatifs à la révision de l'aménagement local peuvent être consultés à titre d'information.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 29 novembre au 28 décembre 2023

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 18 octobre 2023

Le Conseil municipal

## Heure ouverture déchetterie

Dès le 16 novembre 2023, l'horaire de la déchetterie sera adapté comme suit le jeudi soir :

Avril – septembre : 17 h à 19 h

Octobre – mars : 16 h 30 à 18 h 30

Grandval, le 15 novembre 2023

Le Conseil municipal

## Collecte de plastiques ménagers

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, la commune mixte de Crémines s'est dotée d'un système permettant la collecte de plastiques ménagers.

Ce système est également ouvert aux habitants de Grandval. Ainsi, vos plastiques ménagers pourront également être collectés en vue d'une revalorisation grâce au système «BRING PLASTIC BACK». Ce système de collecte est financé selon le principe du pollueur-payeur par la vente de sacs de collecte payants.

Les déchets plastiques seront récoltés **uniquement dans les sacs «BRING PLASTIC BACK»** prévus à cet effet. Ces sacs sont en vente au secrétariat communal de Crémines et auprès des différents commerces de Crémines.

### Prix de vente d'un rouleau de 10 sacs :

– 17 litres : CHF 10.–\*

– 35 litres : CHF 19.–

– 60 litres : CHF 32.–

– 110 litres : CHF 57.–\*

\*disponibles seulement dans certains magasins

### Points de vente à Crémines :

– Commune mixte de Crémines

– Boulangerie du Chalet

– Laiterie-Alimentation Chez Didou

### Point de collecte à Crémines :

– Conteneur à la déchetterie

### Horaire déchetterie de Crémines :

Mardi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h

Jeudi : 16 h à 19 h

Samedi : 10 h à 12 h

Le Conseil municipal tient à remercier les autorités de Crémines qui permettent aux habitants de Grandval de profiter de cette prestation.

Grandval, le 15 novembre 2023

Le Conseil municipal

## Avis de construction

Requérante : Municipalité de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

Emplacement : parcelles N<sup>os</sup> 1091, 1092, 1132, 1135, 1136, 1141, 1142, 1144, 1145 et 1153, au lieu-dit : «Rue de la Gaillarde», commune de Grandval.

Projet : réfection complète de la Rue de la Gaillarde comprenant la pose d'un collecteur pour la récupération des eaux pluviales, la réalisation d'un bouclage pour l'alimentation en eau potable et le déplacement d'une borne incendie.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : route cantonale, route communale, HA<sub>c</sub>, HA, HA<sub>pf</sub>, H<sub>2</sub> et H.

Zone de protection : IVS d'importance régionale BE 2019.3.

Objet protégé : végétation des rives (art. 21 LPN).

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 novembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Profil souhaité :

- Expérience au sein d'une administration communale
- Grande polyvalence et aptitude dans la gestion indépendante d'un nombre varié de tâches
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Flexibilité, sens de l'organisation et de l'initiative, discrétion
- CFC d'employé de commerce ou formation équivalente
- Bonnes connaissances dans le domaine de l'informatique
- Aisance rédactionnelle
- Disponibilité à participer à des séances le soir

### Nous offrons :

- Conditions d'emploi selon les normes du personnel du canton de Berne
- Possibilité de formation continue et de perfectionnement
- Place de travail autonome et très variée

Les offres de service avec curriculum vitae et copies des certificats sont à adresser avec mention «postulation» jusqu'au 4 décembre 2023 au Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse ou par courriel à [secretariat@loveresse.ch](mailto:secretariat@loveresse.ch).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Secrétaire communale, M<sup>me</sup> Viviane Sprunger au 032 481 26 86 ou le Maire, M<sup>me</sup> Fabienne Secchi au 076 581 17 78.

Loveresse, le 7 novembre 2023

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant : Ruch Albert, Clos Hennet 3, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N<sup>o</sup> 3264, Sur Chaux 3

Projet : Aménagement d'un appartement dans la grange du bâtiment existant

Zone : Agricole

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 novembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Gerber Frédéric, Rue de la Courtine 29, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N<sup>o</sup> 2534, Rue de la Courtine 29

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air- eau bibloc

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et



## Loveresse

### Mise au concours

La commune mixte de Loveresse met au concours le poste d'

**Employé (e) d'administration (20-25%)**

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou à définir



motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 novembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

### Service hivernal 2023-2024

#### Recommandations aux automobilistes

Les propriétaires de véhicules à moteur qui disposent de places de stationnement sur terrain privé ou de garages ainsi que ceux qui se trouvent à proximité de parcs publics, voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter les accidents, il est rappelé aux automobilistes **qu'il est interdit de stationner** à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les routes étroites, dans les impasses et dans les endroits sans visibilité.

**Les stationnements inappropriés ralentissent le déneigement et peuvent entraver le passage des véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher le déneigement de certains tronçons de rue.**

Au besoin, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés conformément aux prescriptions en vigueur.

#### Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est **strictement interdit** de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

#### Conteneurs à déchets

Les propriétaires, concierges ou toutes personnes qui s'occupent de l'entretien de bâtiments **ont l'obligation de déneiger** et de saler l'accès aux conteneurs à déchets. **Les conteneurs non dégagés ne seront plus vidés par le Service des déchets.**

Nous remercions les automobilistes et la population de respecter et de se conformer à ces mesures hivernales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Moutier, le 15 novembre 2023

Services Techniques – Travaux Publics – Moutier

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche pour compléter son équipe:

**Un/e collaborateur/trice administratif/ve à 50% à la Chancellerie municipale**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à [chancellerie@moutier.ch](mailto:chancellerie@moutier.ch): 27 novembre 2023.**

Moutier, le 8 novembre 2023

Conseil municipal

### Mesures en matière de circulation routière, zones 30 km/h. – Demande de référendum

Lors de sa séance du 7 novembre 2023, le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de référendum déposée contre la mesure de circulation routière relative aux zones 30 km/h.

Il a constaté que l'article 29 du Règlement d'organisation de la commune municipale, relatif au référendum facultatif, n'est pas applicable en l'espèce. En effet, ce droit populaire concerne certaines décisions du Conseil de Ville. Or, la mesure contestée est de la compétence du Conseil municipal.

Dès lors, la demande de référendum a été déclarée irrecevable.

Moutier, le 8 novembre 2023

Conseil municipal

### Services industriels – Electricité/Contrôle des mâts d'éclairage public

La stabilité des mâts d'éclairage public doit être contrôlée selon un tournus par quartier planifié sur 5 ans. La maison Reilux est spécialisée dans ce domaine et a été mandatée pour effectuer ce travail. Les premiers contrôles se dérouleront du 20 au 23 novembre 2023.

Pour mener à bien cette mission, il doit être possible d'atteindre facilement le candélabre et il sera peut-être nécessaire d'accéder à votre parcelle. Un périmètre d'env. 20-25cm autour du mât doit être libre et nous vous invitons à tailler l'éventuelle haie ou l'arbre situé proche du candélabre afin de respecter cette distance.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension et bonne collaboration.

Moutier, le 15 novembre 2023

Services industriels – Electricité



### Perrefitte

#### Fenêtres de l'Avent

Le Conseil municipal est à la recherche de personnes motivées à décorer (mais pas forcément illuminer) une fenêtre de leur domicile ou commerce pendant la période de l'Avent. En cas d'illumination, nous vous invitons à privilégier des leds ou ampoules à faible puissance et une illumination limitée dans le temps est recommandée.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer au Secrétariat municipal par téléphone ou par email (032 493 22 74 ou [perrefitte@gmail.com](mailto:perrefitte@gmail.com)) jusqu'au 24 novembre 2023 à 10h au plus tard leur nom, prénom, adresse et date choisie pour décorer leur fenêtre. Les premiers annoncés seront assurés de se voir attribuer le jour choisi.

Merci à tous pour votre participation à l'embellissement de notre village pendant cette période de l'Avent.

Perrefitte, le 15 novembre 2023

Le Conseil municipal



### Petit-Val

#### Fenêtres de l'Avent

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer aux fenêtres de l'Avent qui auront lieu à partir de 19h et jusqu'à 21h30, aux dates et lieux suivants:

- Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 chez Lorianne et Julien Barth, Cotine 21, 2715 Monible, avec la présence du Saint-Nicolas pour les enfants
- Vendredi 8 décembre 2023 chez Marina et Adrian Loosli, Moron 27, 2712 Le Fuet
- Vendredi 15 décembre 2023 chez Inès et Patrick Pfister, Le Pichoux 25, 2716 Sornetan
- Vendredi 22 décembre 2023 à l'Eglise réformée, Le Rondez 8, 2716 Sornetan, avec la participation de P'tit Val Grand Coeur

Nous vous attendons nombreux à ces instants d'échanges, de fraternité et d'amitié.

La commission sport, loisirs, culture et tourisme et que le Conseil communal remercie chaleureusement les personnes bénévoles qui se sont annoncées pour mettre sur pied ces moments de partage et de convivialité.

Souboz, le 15 novembre 2023

Conseil communal

### Vacations

Les annonces pour les vacances, indemnités, travaux effectués en faveur de la commune, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2023, sont à remettre à l'administration communale jusqu'au 4 décembre 2023.

Le formulaire de décompte peut être téléchargé sur le site internet de la Commune [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch) sous «actualités».

Souboz, le 15 novembre 2023

Conseil communal



### Reconvilier

#### Avis de construction

**\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée les 10 et 17 août 2022 \*\***

Requérante: Fenster-Tec GmbH, Rue Pierre-Pertuis 15, 2605 Sonceboz- Sombeval.

Auteur du projet: Pollino GmbH, M. Safi, Hauptstrasse 103, 2554 Meisberg.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 2200, 250 et 251, au lieu-dit: «Grand-Rue», commune de Reconvilier.

Projet: construction d'un immeuble de 15 appartements avec parking en ouvrage, création d'un accès pour les véhicules et d'un accès piétonnier, aménagement de places de stationnement couvertes (carport) et non couvertes, aménagement de deux places de jeux et réaménagement du terrain avec construction de divers murs de soutènement.

**Modifications: adaptation de l'accès au bâtiment projeté, des places de stationnement, des places de jeux et des aménagements extérieurs pour garantir l'intervention des véhicules de secours.**

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 décembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites, **uniquement contre les modifications**, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



### Roches

#### Assemblée communale ordinaire, jeudi 14 décembre 2023 à 20 h à la salle communale

##### Ordre du jour:

1. Discuter et approuver un crédit de CHF 1'900'000.- pour la réfection de la route communale secteurs «Milieu du Village» et «Champs la Joux»
2. Discuter et accepter le budget 2024

- Prendre connaissance du projet d'acquisition d'un défibrillateur (vote consultatif)
- Prendre connaissance du boucllement du crédit de CHF 285'000.- destiné à la réfection de la route communale secteur «Milieu du Village»
- Divers et imprévus

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Roches, le 7 décembre 2023

Conseil communal

## Déneigement

### Avis aux propriétaires de véhicules à moteur

Pour faciliter l'ouverture des routes en hiver, le Conseil communal rappelle:

Conformément à l'art. 22 du règlement de police locale, qu'il est interdit de stationner des véhicules sur le bord de la chaussée ou sur des places de stationnement si le déneigement des routes et places peut être gêné. Le Conseil communal décline toute responsabilité, en cas de dégâts causés à des véhicules stationnés en bordure des routes communales, par le service de déneigement.

Roches, le 7 novembre 2023

Conseil communal



## Saicourt

### Assemblée municipale du 11 décembre 2023

#### ORDRE DU JOUR:

- Discuter et décider le transfert de l'ancienne école du Fuet du patrimoine administratif au patrimoine financier.
- Discuter et accepter la modification de l'article 2 du règlement tarifaire concernant l'assainissement.
- Discuter et accepter le budget 2024 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
- Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2023.
- Rapport du délégué à la protection des données.
- Discuter et approuver la création d'un poste d'apprenti-e au sein de la voirie et les dépenses y relatives.
- Informations du Conseil municipal.
- Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification du règlement mentionné sous le point 2 est déposée publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 8 novembre 2023

Conseil municipal



## Saules

### Avis de construction

Requérant: Gilgen Alain, Les Côtattes 71, 2732 Saules

Rue: Clos Chegnat 69, 2732 Saules

Parcelle N°: 120

Projet de construction: Pose d'un container non chauffé habillé d'un bardage bois et toit de tuiles à 2 pans. Demande de permis après coup.

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: Zone affectée à des besoins publics 2, Zone artisanale

Dérogation: aucune

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal, Milieu du Village 13, 2732 Saules, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 15 novembre 2023

Secrétariat communal

### Avis de construction

Requérante: Grossenbacher Jana, Rue du Quart Derrière 26, 2538 Romont

Rue: Les Rives 41, 2732 Saules

Parcelles N°s: 78 et 351

Projet de construction: Transformation maison unifamiliale. Réaménagement du rez-de-chaussée et des combles, réfection de façades, nouvelles ouvertures en façade et nouvelles fenêtres. Démolition de cabanons.

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: Hors zone

Dérogation: Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal, Milieu du Village 13, 2732 Saules, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 15 novembre 2023

Secrétariat communal

### Factures de fin d'année

Les factures, notes de frais, service dentaire, vacations, corvées, etc... pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023 sont à remettre au bureau communal jusqu'au 20 novembre 2023.

Saules, le 25 octobre 2023

Secrétariat communal

### A louer local de stockage

Surface de 55 m<sup>2</sup> répartie en 2 pièces

Adresse: Milieu du Village 11, rez-de-chaussée

Renseignements et visites auprès du secrétariat communal

Saules, le 15 novembre 2023

Secrétariat communal

### Assemblée communale du lundi 18 décembre 2023 à 20h à la salle communale

#### Ordre du jour

- Présentation de la ZPO (plan de quartier) du Champ de l'Âge
- Etude en vue de la fusion éventuelle des communes de Reconvilier, Loveresse et Saules
  - Rapport relatif aux pourparlers en cours
  - Ratification de la création d'un groupe de travail intercommunal (GTI)
  - Ratification de la nomination des représentants de la commune de Saules au sein du groupe de travail
  - Approbation d'un crédit d'engagement brut de CHF 80'000.- en vue du financement des travaux d'étude. Compte tenu de la subvention probable du canton, la participation de la commune sera de CHF 2'000.-
- Discussion et approbation du budget 2024, des taxes communales et des droits de parcours
- Nomination de l'organe de révision chargé de la révision des comptes 2023
- Rapport d'activité du délégué à la protection des données
- Acceptation de la modification du Règlement d'Organisation de la commune
- Divers

**Dépôt public:** la modification du règlement d'organisation (point 6) peut être consultée au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture (mercredi de 16h à 17h) ou sur rendez-vous durant 30 jours avant l'assemblée communale.

**Remarque:** Chaque ayant droit peut se procurer un exemplaire du budget 2024 auprès du bureau communal.

Saules, le 15 novembre 2023

Conseil communal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérant: Office des immeubles et des constructions, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Auteurs du projet: Losinger Marazzi AG et Losinger-Marazzi.ch, Wankdorfallee 5, 3014 Berne.

Emplacement: parcelles N°s 28, 30, 31 et 722, au lieu-dit: «Rue H.-F. Sandoz 80», commune de Tavannes.

Projet: rénovation du bâtiment «Tavannes Machines» en bureaux, démolition, reconstruction et extension du 3<sup>e</sup> étage, nouvelle centrale de chauffage avec copeaux, nouveaux aménagements extérieurs (places de stationnement), panneaux photovoltaïques sur toiture plate et aménagement de 9 garages. Démolition de garages (bâtiment N° 84a) positionnés sur les parcelles 30 et 31 ainsi que d'une grange (bâtiment N° 68a) positionnée sur les parcelles 28 et 30.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A3 «Cité Industrielle».

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti E.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la



Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

**\*\* Modification de la demande de permis de construire publiée les 15 février 2023 et 1<sup>er</sup> mars 2023 \*\***

«Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables»

Requérant: M. Besnik Shabani, Rue H.-F. Sandoz 51, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: CKTECH Sàrl, par M. Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 1682, 1685 et 1676, au lieu-dit: «Rue Champ Bruants 6», commune de Tavannes.

Projet: construction d'un immeuble de 4 appartements avec parking souterrain de 6 places, aménagement d'un accès et de 2 places de stationnement extérieures et création de murs de soutènement pour l'aménagement du terrain.

Modifications: abaissement du bâtiment d'un mètre dans le terrain, modification des ouvertures (fenêtres et portes) et des balcons sur toutes les façades, réduction des murs de soutènement, adaptation des aménagements extérieurs et suppression de deux places de stationnement extérieures.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt de la demande, avec plans, **15 décembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 15 novembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérante: M<sup>me</sup> Nicole Marquis Graf, Rue des Ecu-reuils 22, 2722 Les Reussilles.

Auteur du projet: ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau extérieure du bâtiment Chemin de la Tour 14 sis sur la parcelle N<sup>o</sup> 509 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 novembre 2023

Le chef des travaux publics

### Invitation à l'assemblée constitutive de l'Association Tavannoise des Aînés (ATA)

La population tavannoise âgée de 64 ans et plus est invitée à participer à l'assemblée constitutive de l'Association Tavannoise des Aînés (ATA) qui aura lieu le

**Mercredi 29 novembre 2023 à 18 h  
à la salle communale.**

Cette nouvelle association, soutenue par la Commission de la Mairie, a pour buts de:

- Défendre les droits des aînés vis-à-vis des autorités et des autres catégories de la population.
- Favoriser la participation sociale en organisant différentes activités, manifestations et animations.
- Lutter contre l'isolement social
- Développer les liens intergénérationnels

Tavannes, le 10.11.2023

La commission de la Mairie

### Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 31 octobre 2023 au réseau communal (alimenté par SESTER) à la rue H.-F. Sandoz 14 à Tavannes par le contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Tavannes, le 15 novembre 2023

Le chef des travaux publics



### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Röthlisberger Marc, Rue Aimé-Charpilloz 36, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 152, Rue Aimé-Charpilloz 36, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure au nord de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: du 8 novembre 2023 au 8 décembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

### Entrée en vigueur de règlements

Suite aux décisions prises par le Conseil général le 18 septembre 2023 et compte tenu que nul n'a fait usage du référendum facultatif, les modifications du règlement scolaire communal (entrée en vigueur immédiate) et du règlement de la Crèche

Au P'tit Château (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024) sont considérées comme adoptées.

Bévillard, le 6 novembre 2023

Commune mixte de Valbirse

### Mise à l'enquête du permis communal d'aménagement des eaux, Permis d'aménagement du ruisseau Champoz à Valbirse

(Procédure d'aménagement des eaux)

#### 1. Publication

Concerné: Valbirse

L'entité de publication met à l'enquête publique le permis communal d'aménagement des eaux pour le projet suivant conformément aux art. 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE):

**Titre du plan:** Permis d'aménagement du ruisseau Champoz à Valbirse

**Responsable de l'aménagement des eaux:** Commune de Valbirse

**Cours d'eau:** Ruisseau de Champoz (10085)

**Localité:** Tronçon aval CFF-Birse

**Coordonnées:** 2 588 703 / 1 231 924

**Projet:** Aménagement du ruisseau du Champoz en aval de la N16

Ce projet est une mesure de compensation N16 portant sur le tronçon aval du ruisseau de Champoz, entre la ligne CFF et la Birse, sur territoire de la commune de Valbirse. Le projet s'inscrit dans l'aménagement de la zone industrielle de Pré Vercelin via le plan de quartier éponyme.

Le permis d'aménagement des eaux prévoit la mise à ciel ouvert complète du tronçon enterré, avec la réservation d'un espace de 11 mètres pour le développement du ruisseau et de ses berges. L'aménagement prévoit une diversification du cours d'eau par des rétrécissements et l'aménagement de seuil et de gôts, etc. Du bois mort sera disposé dans le lit d'étiage. Enfin, il est prévu d'aménager le lit mineur avec des zones inondables et d'espacer le boisement initial.

La commune de Valbirse soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le présent projet. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

**Déroptions demandées:**

- Atteinte aux eaux souterraines (art. 26 OPE)
- Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18 al. 1<sup>bis</sup> et 1<sup>er</sup>, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN et art 12, 13 al. 3 et 17 OPN)
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

**Zones/objets protégés:**

- Secteur de protection des eaux Au
- Végétation des rives (art. 21 LPN)

**Lieu et durée du dépôt:**

Administration communale Valbirse du mercredi 15 novembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023

**Piquetage:** le projet est piqueté sur le terrain

**Remarques juridiques:**

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24

LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 13 novembre 2023

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

## Divers

### Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au Syndicat qui aura lieu

**Mercredi 13 décembre 2023 à 19h30**  
Aula de l'école secondaire de Reconvilier

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2023

3. Budget 2024

4. Voter les crédits de constructions d'un montant de Fr. 9'872'000.- TTC pour la transformation de la STEP de Tramelan en ouvrage de livraison des eaux au SETE, la conduite de raccordement de Tramelan au SETE et l'adaptation de la STEP de Loveresse

5. Rapport du président du SETE

6. Divers

Saules, le 15 novembre 2023

Le comité du SETE

## informations pratiques



### Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel:

[secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)

Heures d'ouverture:

Lundi (fermé le matin) à mercredi:  
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:

9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:

9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

[www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

#### Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



### Valbirse

Administration communale  
Rue Aimé Charpilloz 2  
2735 Bévilard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

[info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)

Site internet:

[www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

#### Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi

# informations pratiques



## Belprahon

Commune de Belprahon  
Administration communale  
Les Grands Clos 5, Belprahon  
Case postale 257  
2740 Moutier

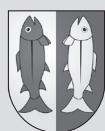
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27  
Courriel: [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)  
Tél. de la caisse: 032 493 18 60  
Courriel: [caisse@belprahon.ch](mailto:caisse@belprahon.ch)  
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h  
Site internet: [www.belprahon.ch](http://www.belprahon.ch)



## Champoz

Commune mixte de Champoz  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Courriel: [secretariat@champoz.ch](mailto:secretariat@champoz.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30  
Site internet: [www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)



## Corcelles

Commune mixte de Corcelles  
Clos la Jus 27  
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70  
Courriel: [secretariat@corcelles-be.ch](mailto:secretariat@corcelles-be.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h  
Jeudi de 17 h à 18 h 30  
Site internet: [www.corcelles-be.ch](http://www.corcelles-be.ch)

### Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



## Court

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10  
Courriel: [contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)  
Site internet: [www.court.ch](http://www.court.ch)

### Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

# **informations pratiques**



## **Crémises**

Secrétariat communal  
Rue du Collège 6  
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42  
Courriel: [secretariat@cremines.ch](mailto:secretariat@cremines.ch)  
Site internet: [www.cremines.ch](http://www.cremines.ch)

### **Heures d'ouverture du secrétariat communal**

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

### **Heures d'ouverture déchetteries**

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



## **Eschert**

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85  
Courriel: [secretariat@eschert.ch](mailto:secretariat@eschert.ch)  
Site internet: [www.eschert.ch](http://www.eschert.ch)

### **Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille**

Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11 h à 12 h.  
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



## **Grandval**

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Courriel: [secretariat@grandval.ch](mailto:secretariat@grandval.ch)  
Site internet: [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch)

**Heures d'ouverture:** Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30  
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

**Déchetterie ouverture:** Jeudi soir de 17 h à 19 h